

Courrier de conciliation rapporteur

ce genre de litige ne se règle pas par téléphone.

Par MARIEAL
Bonjour,
Un avocat sur Paris a facturé des honoraires sans qu'il y ait de conseil. Nous avons contesté les frais réclamés injustement par courrier recommandé il y a plusieurs mois. Nous venons de recevoir un courrier avec A/R pour un Rdv de conciliation rapporteur de l'ordre des avocats de Paris pour le mois de janvier. Ils demandent de monter un dossier de contestation dans les 15 jours. Peut-on sortir de cela en faisant un virement ou un chèque en l'envoyant à l'odre des Avocats ? Le cas échéant cela annule t-il la convocation? L'objectif étant de trouver la meilleure issue. En vous remerciant par avance pour vos réponses. Cordialement
Par isernon
bonjour,
je comprends que vous voulez laisser tomber votre réclamation ? avez-vous payé les frais contestés ?
SALUTATIONS
Par MARIEAL
Bonsoir,
C'est l'avocat qui fait la demande. Nous avions contesté la facture. Nous n'avons rien réglé à date. Si nous le faisons cela annule la procédure? merci par avance
Par isernon
seul l'avocat qui a initié cette procédure puisque vous ne l'avez pas payé peut répondre à votre question. vous pouvez poser la question au conciliateur de l'ordre des avocats de Paris
Par MARIEAL
Cela ne répond pas au téléphone. D'où ma demande ici. Cordialement
Par isernon
il ne vous reste que le courrier postal ou la messagerie électronique.